

*L'Adresse—M. Murta*

producteurs de blé eux-mêmes. Il est clair qu'en versant l'argent aux producteurs de blé uniquement, le gouvernement encouragerait plus d'agriculteurs à s'engager dans la production du blé. Je suis d'avis que le gouvernement se doit de contester cette supposition. Le système du double prix est un système de double prix quant aux versements accordés à tous les agriculteurs de l'Ouest. D'après moi, l'agriculture dans l'Ouest ne s'en trouverait que beaucoup mieux, s'il existait un mécanisme plus réaliste d'établissement des prix. Le système du double prix a d'abord été introduit comme truc politique, comme un trompe-l'œil, afin d'essayer de gagner l'appui de l'Ouest pour le gouvernement libéral. Évidemment, ce fut un échec.

J'en arrive ainsi à une autre proposition, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement souhaite véritablement une économie stable pour l'agriculture de l'Ouest, il faudrait songer à un système de prix plancher pour les céréales. Un tel système empêcherait que le prix d'une céréale donnée tombe en-dessous d'un minimum fixé à la suite d'une consultation avec le ministère de l'Agriculture, les associations de producteurs et les entreprises intéressées aux céréales, c'est-à-dire l'industrie même des céréales. Les agriculteurs seraient assurés d'un certain montant pour leurs produits et si la demande mondiale leur permettait de vendre à un prix plus élevé, ils pourraient alors en profiter. Si les prix tombaient en-dessous de ce niveau, le gouvernement pourrait voir à ce que l'agriculteur reçoive une somme équitable pour sa production. Je songe ici aux céréales supposément protégées par notre Commission du blé. D'après moi, un tel concept assurerait une planification plus rationnelle de notre économie et un prix plancher pour les céréales serait d'un plus grand secours pour les agriculteurs que tout autre plan à court terme qui serait conçu à la hâte par le présent gouvernement, et garantirait à la longue des résultats plus valables.

• (1620)

Il est manifeste qu'une crise menace la classe agricole et cette crise s'accroîtra si les jeunes agriculteurs ne sont pas attirés par la terre. C'est pourquoi je propose qu'on accorde plus de crédit, à des conditions plus faciles, aux jeunes qui veulent s'adonner à l'exploitation agricole. Il est, je crois, préférable de s'occuper des gens qui veulent s'adonner à l'agriculture plutôt que d'en accélérer leur départ. Mais il convient que plusieurs ministères du gouvernement se concertent pour améliorer la qualité de la vie dans les régions rurales. Ce sont, selon moi, les ministères des transports, de l'agriculture, des pêches, de l'expansion régionale, de la santé et du bien-être, des affaires urbaines et du logement. Ces ministères devraient déléguer certains pouvoirs dans les diverses régions du Canada pour y assurer le maintien des services et d'un niveau agréable de vie. Nombre de résidents des régions urbaines du Canada s'intéressent de plus en plus aux avantages que procure la vie à la campagne comme l'air pur, l'eau claire, un espace illimité pour se récréer, sans parler de l'espace dont on dispose naturellement autour de soi. Il faut, je crois, procéder à une planification qui rende possible la réalisation de ces objectifs.

Les nouvelles industries devraient, quand c'est possible, s'implanter dans une région rurale et profiter ainsi de ses avantages naturels. L'industrie de la transformation des aliments est toute indiquée pour cette implantation. Lorsque les produits sont transformés dans un lieu voisin de celui de leur origine, ils acquièrent une plus grande valeur et rapportent plus à l'agriculteur qui fait pousser le grain ou qui élève du bétail. Mais il y a aussi un autre avantage,

celui d'implanter une industrie naturelle secondaire, comme la transformation des aliments, dans nos régions rurales. Je crois que cette réalisation est dans le domaine de nos possibilités.

De plus, il serait sage d'étudier dès maintenant la ligne de conduite du gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé. Cette Commission a été portée à rester sous la tutelle du gouvernement fédéral, ce qui ne l'a pas rendue assez attentive aux besoins des gens mêmes qu'elle sert, nos producteurs agricoles. Le gouvernement devrait pousser ces producteurs à s'intéresser davantage au règlement des problèmes qui les touchent. J'entends ici les décisions que pourrait prendre la Commission du blé. D'ailleurs, le gouvernement ne devrait pas s'arrêter à la Commission du blé; il devrait aussi repenser sa façon de considérer la gestion de l'offre en général.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est un chaud partisan des offices de commercialisation. A mon avis, la plupart des députés admettent que les offices de commercialisation sont valables si on les emploie exclusivement pour la réclame à l'endroit de nos produits agricoles et leur vente. Je ne connais aucun produit qui ne profiterait de méthodes de commercialisation plus dynamiques. Néanmoins, bien trop souvent, ces offices tombent dans les pièges de politiciens et de bureaucrates introverts et protectionnistes et ploient sous le poids des quotas et des contrôles. Si l'on en juge par les antécédents du ministre, certes, il pourrait facilement s'y laisser prendre. Seul le temps nous le dira, outre les mesures législatives, à supposer que les députés néo-démocrates, mes honorables amis à ma gauche, lui accordent la possibilité de demeurer ministre de l'Agriculture et le loisir d'examiner certaines des questions que je lui ai soumises aujourd'hui.

L'un des aspects les plus importants de l'industrie agricole que le Canada doit considérer aujourd'hui est la vente ou l'exportation de ses produits sur les marchés mondiaux. J'ai dit tout à l'heure que nos ventes sont actuellement soutenues parce que nous profitons des malheurs d'autrui. D'autre part, n'oublions pas que les États-Unis parlent d'augmenter cette année de 28 p. 100 l'ensemble de leurs exportations agricoles. La Grande-Bretagne s'est associée au Marché commun et, dans nos rapports avec elle, nous perdrons en partie notre situation préférentielle. Si nous considérons les pays en bordure du Pacifique auxquels nous vendons de la graine de lin, de la graine de colza, des céréales et d'autres produits, évidemment, la prospérité de notre industrie agricole, pour durer, dépendra de l'emploi auprès de ces pays de méthodes de vente très dynamiques. Monsieur l'Orateur, soyez en sûr, si nous ne recherchons pas des marchés avec énergie, nos bons amis du Sud, les Américains, le feront. Ils en ont donné la preuve à maintes et maintes reprises.

De surcroît, nous devons user d'une grande prudence en parlant pour l'agriculture des méthodes et des offices de commercialisation. Le principe essentiel de toute législation agricole doit être de permettre au producteur d'opérer sur les marchés avec la plus grande liberté possible. La principale tâche du gouvernement devrait être de créer un climat qui permette à tous les secteurs de l'industrie agricole de travailler de concert et au gouvernement et à l'industrie de jouer des rôles complémentaires.